

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-01-03
Séance du 24 janvier 2024

Objet : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du passage à la M57

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	8	3

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstentions : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 janvier 2024.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **Ouatizerga**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Michèle **FOND-THURIAL** procuration à C. **MUCCIO**, Jean Christian **REY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C. **BOISSEL**, Mourad **ABADLI** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Françoise **SERVOL** procuration à M. **COUSTON**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Jennifer **OBID**, Sandrine **ANGLEZAN**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Claude **ROUX**

Objet : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du passage à la M57

Vu les articles L.2121-29, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-08-135 du 30 août 2023, approuvant le passage à l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les budgets soumis à cette instruction,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57, qui offre la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant que ce dispositif est de nature à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle,

Rappelant que l'assemblée délibérante sera informée de tous les virements opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 janvier 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 2 abstentions (G.SANCHEZ, O.WIRY procuration à G.SANCHEZ)

- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) et pour tous les budgets soumis à l'Instruction Budgétaire et Financier M57 (Budget principal, Budgets annexes de la Caisse des Ecoles, Zone de Berret).

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 janvier 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **30 JAN. 2024**

et publié le **13 0 JAN. 2024**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

